



*Benoît Teste*  
*Secrétaire Général*  
BT/NO/21.22/057

**Monsieur Pap Ndiaye**  
Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

**Monsieur Eric Dupond-Moretti**  
Garde des Sceaux – Ministre de la Justice

**Monsieur Gérard Darmanin**  
Ministre de l'Intérieur

**Monsieur Stanislas Guerini**  
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

**Madame Amélie de Montchalin**  
Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

**Madame Brigitte Bourguignon**  
Ministre de la Santé et de la Prévention

Les Lilas le 24 mai 2022

**Objet : préavis de grève FSU pour le 31 mai et 1er juin 2022**

Mesdames les Ministres, Messieurs les Ministres,

Depuis le 18 février 2022, date de la conférence des métiers du social et du médico-social sous l'égide du premier ministre, les professionnel·les de ces secteurs majeurs attendent encore la concrétisation de l'extension de la disposition « Ségur » à tous·tes les salarié·es du social et du médico-social, sous la forme d'un **complément de traitement indiciaire** - et non indemnitaire - octroyé sans distinction, quelles que soient les fonctions exercées.

Les 183 euros prévus ne corrigeront pas les pertes salariales accumulées depuis plus d'une décennie dans les trois versants de la fonction publique du fait du gel du point d'indice, ni dans le secteur associatif, par le blocage des salaires. Il n'en reste pas moins que cette revendication est une première étape vers la reconnaissance de ces métiers indispensables à l'accompagnement des publics les plus fragiles.

Les décrets parus le 6 avril dernier ont écarté de nombreux métiers et particulièrement celles et ceux dont les salaires sont les plus bas tels que les personnels de catégorie C. Dans la Fonction publique d'État, nombreux·ses sont les travailleuses et travailleurs sociaux qui ne vont pas bénéficier de cet accord, tout comme la filière administrative, indispensable au bon fonctionnement des services et établissements.

.../...

Dans la Fonction publique territoriale, chaque employeur local a le pouvoir discrétionnaire de l'attribution ou non.

Pour la FSU, aucun-e professionnel-le ne doit être oublié-e, particulièrement à l'heure où l'égalité professionnelle femmes/hommes est annoncée comme une priorité et alors que ces professionnel-les sont très majoritairement des femmes. La FSU réitère l'exigence de voir appliquée l'extension du « Ségur » à l'ensemble des corps de métiers du secteur social et médico-social ainsi qu'aux métiers de la filière administrative massivement féminisée (adjointes et secrétaires administratives), mais aussi aux assistantes et assistants familiaux.

En attendant, il appartient aujourd'hui à chaque direction tant dans la Fonction publique d'État que territoriale d'ouvrir instamment le dialogue avec les organisations syndicales représentatives afin d'examiner tous les métiers concernés et ainsi ne laisser personne sur le bord du chemin.

La FSU dépose un préavis de grève afin de permettre à tous-tes les agent-es des trois fonctions publiques de participer aux mobilisations prévues le 31 mai et le 1er juin 2022 de 0H00 à 24H00.

La FSU se rendra disponible pour ouvrir les négociations avec les instances appropriées (ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, des Affaires sociales, de la Justice, les collectivités territoriales) pour :

- **l'extension de la disposition « Ségur » pour tous-tes les professionnel-les exerçant leurs missions au service des publics les plus fragiles ;**
- **la transformation de la prime en Complément de Traitement Indiciaire ;**
- **le dégel significatif du point d'indice pour l'ensemble des salarié-es des trois versants de la Fonction publique ;**
- **la réévaluation des grilles et des carrières ;**
- **la résorption de l'emploi précaire et la création d'emplois statutaires à la hauteur des besoins.**

Je vous prie de croire, Mesdames les Ministres, Messieurs les Ministres, en l'expression de mes salutations respectueuses.

*Benoît Teste*  
*Secrétaire Général de la FSU*

